

Les risques qu'on court en tout tems sur mer, de la part des Pirates, & dans les tems de guerre, par les courses des Armateurs, obligent les Commerçans d'assurer les marchandises, & souvent les vaisseaux & bâtimens sur lesquels on les charge. *Voyez ASSURANCES, & CHAMBRE DES ASSURANCES.*

COMMERCE DE PROCHE EN PROCHE. Il se dit quelquefois du Commerce de terre, quand le négociant qu'on fait n'oblige pas à de grands voyages pour le transport des marchandises. Mais on donne ce nom plus proprement, & plus ordinairement au Commerce de mer qui se fait sur les Côtes du même Royaume, ou dans les Ports des Royaumes étrangers les plus voisins. C'est ainsi que les Normands qui trafiquent en Bretagne, les Rochellois & les Malouins, qui envoient leurs vaisseaux en Guinée; & les Provençaux qui les frettent & les chargent pour les Côtes d'Italie, ou pour quelques Ports d'Espagne, sont censés faire le Commerce de proche en proche. En effet, ces différens lieux, pour lesquels sont destinées les marchandises, ne sont pas extrêmement éloignés des Ports où les Négocians en font le chargement.

COMMERCE PAR DES VOYAGES DE LONG COURS. Son nom explique assez ce que c'est. Il semble comprendre tout le Commerce qui se fait par mer, dans des Pays éloignés. En ce sens, le Commerce du Levant, & celui du Nord, pourroient en quelque forte être censés compris sous ce titre: cependant il ne se dit communément, & ne s'entend guères que du Commerce où l'on est obligé de passer la Ligne. Il désigne principalement, ou celui pour lequel les vaisseaux doublent, d'un côté, le Cap de Bonne Espérance, pour aller aux grandes Indes, à la Chine, dans le Golfe Persique, &c. ou celui pour lequel ils embouchent les Détroits de Magellan & de le Maire, pour pénétrer dans la mer du Sud, soit pour y commercer sur les Côtes de l'Amérique Espagnole, soit pour reprendre par le Midi, la route des Iles Mariannes, des Philippines, des Moluques, &c.

COMMERCE INTERIEUR. On doit concevoir par là, celui que les Sujets d'un même Prince font entre eux, dans l'étendue seulement du même Etat, dont ils sont sujets: quelquefois il s'exerce par terre, de Ville en Ville, & de Province en Province: quelquefois on le fait par mer, soit d'une extrémité de l'Etat à l'autre, comme de Provence en Normandie; soit de Côte en Côte, ou de Port en Port, comme de Bretagne en Xaintonge, ou de Marseille à Toulon.

COMMERCE EXTERIEUR. Il renferme toutes les espèces de Commerce, ou prochains, ou lointains, par terre, ou par mer, que les Sujets d'un même Etat ont coutume de faire au delà de sa frontière, & hors les bornes de son enceinte.

COMMERCE EN GROS. C'est celui où l'on vend seulement les marchandises en caisses, en balles, ou du moins en pièces entières. Ce Commerce a une espèce de noblesse, que n'a pas le détail; aussi y a-t-il bien des Etats où les Nobles l'exercent: & en France, non-seulement Louis XIII par son Ordonnance du mois de Janvier 1627, permet aux Marchands grossiers de prendre la qualité de Nobles; mais encore Louis XIV son fils, & son successeur, par la sienne de la fin du 17^e siècle, les déclare capables, sans quitter le Commerce, d'être revêtus des Charges de Secrétaire du Roi, qui donnent la noblesse à ceux qui les possèdent actuellement, ou qui les ont possédées 20 années, aussi-bien qu'à toute leur ligne directe.

Outre la noblesse du Commerce en gros, il est encore considérable par son étendue; & ce sont les Marchands qui en font profession, qui arment ces flotes, qui par leur retour enrichissent les Na-

Diction. de Commerce, Tom. I. Part. II.

tions de l'Europe des dépouilles des Indes & de l'Amérique, ou, pour tout dire, des trésors de toutes les parties du Monde.

L'on peut distinguer trois sortes de Commerce en gros, particulièrement en France.

L'un, qui a le moins d'étendue, se borne aux Manufactures qui se fabriquent, ou aux marchandises & denrées qui croissent dans le Royaume, pour en faire magasin, soit à Paris, soit dans les principales Villes des Provinces, pour les débiter ensuite dans ces mêmes Villes, ou sous corde, ou en pièces, aux Détailliers, & autres qui en ont besoin.

La seconde espèce de Commerce en gros, est celui qui se fait avec l'Etranger, en y envoyant les marchandises, drogues, & fabriques du crû du Royaume, qui sont propres aux Nations avec qui l'on trafique; ou en tirant d'elles ce qui se fait, ou qui croît chez elles, dont la France a besoin; ou enfin en prenant chez les uns, pour porter aux autres; & de toutes ensemble, ce qui convient au négoce qu'on fait.

Ce second Commerce en gros, est proprement borné aux Etats de l'Europe. Mais l'on peut dire, que la troisième espèce embrasse tout le reste de la Terre, ou déjà découverte, ou qui reste à découvrir. C'est le Commerce des voyages de long cours, trop vaste pour des particuliers, & qui ne se fait bien que par des Compagnies capables d'en soutenir la dépense, & d'en attendre patiemment les profits. Ils sont immenses, quand une fois les Compagnies se font bien affermies; mais ils ne répondent pas toujours d'abord à l'espérance impatiente de ceux qui y ont mis leurs fonds. *On peut voir dans le troisième Chapitre du Livre premier de la seconde Partie du Parfait Négociant, d'excellens conseils, & de sages maximes pour ces trois sortes de Commerce en gros.*

COMMERCE EN DETAIL. C'est celui où les marchandises se vendent dans les boutiques, ou même dans les magasins, à l'aune, à la livre, au boisseau, & à la pinte, ou leurs diminutions, suivant les différentes espèces & qualités des choses dont on trafique.

On peut, comme au Commerce en gros, faire trois classes du Commerce en détail.

La première, est celle des Marchands qui ne vendent que des marchandises considérables, telles que sont des draps d'or, d'argent, de soye, & de laine; les étoffes de lainerie fine, comme serges, ratines; camelots; les dentelles d'or, d'argent, de fil, de soye; les toiles, le fer, la quincaillerie, la joaillerie, les drogues, les épiceries, les pelletteries, la bonneterie, & autres semblables.

La seconde classe du Commerce en détail, est, pour ainsi dire, mixte. Les marchandises ne sont pas si importantes que dans la première, mais elles le sont beaucoup plus que dans la troisième. On y vend à la vérité, de la menuë mercerie; mais on y débite aussi quelques marchandises de plus haut prix, comme des bazins, des futaines, des étamines, des serges d'Aumale, des droguets, des rubans, de la bonneterie, & des toiles de qualité médiocre, ou autres de cette sorte.

Enfin, dans la dernière classe des Marchands en détail, on ne débite que de la menuë mercerie; & c'est pour cela qu'ils sont ordinairement appelés Merciers, quoique la plupart de ceux des deux autres classes soient aussi du Corps de la Mercerie.

C'est dans les boutiques de ces petits Merciers que ceux qui en ont besoin, trouvent en si petite quantité qu'ils le veulent, du fil & de la soye par écheveaux; du rouleau, du ruban, du galon à l'aune, & au-dessous; des couteaux, des razors, des ciseaux, des épingles, des aiguilles, des palettes; des volans, des raquettes, des toupies, & ce nombre presque infini de bijoux, de jouets d'enfans; &c.

A 3 d'au-